

Avis est donné, en conformité avec l'article 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Papineauville est demandée par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joannis.

Elle sera tenue le lundi 31 janvier 2022 à 11h00 via visioconférence. Elle sera tenue en huis-clos tel qu'autorisé par le décret 2020-029 du 26 avril 2020.

Ordre du jour:

- 1.1. Appel nominal
- 1.2. Constatation de l'avis de convocation
- 1.3. Ouverture de la séance extraordinaire en huis clos
- 1.4. Adoption de l'ordre du jour
- 1.5. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale- Dossier #00030869-1-80037 (07) – 2021-04-21-31
- 1.6. Levée de la séance extraordinaire.

Donné à Papineauville ce 26 janvier 2022.



Martine Joannis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Joannis, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Papineauville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 27 janvier 2022 entre 9h00 à 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 janvier 2022



Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière